

Document PSELL No. 4

Septembre 1987

Première année du panel socio-économique [1985]

(Réf. avril 1985)

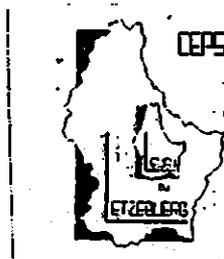
NIVEAUX de vie

et

de bien-être
économique

des ménages en 1985 :

PRINCIPAUX RESULTATS



P. Hausman

Document produit par le

CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES
a.s.b.l.

B.P. 65 L-7201 WALFERDANGE
Tél. (352) 33 25 15

President : Gaston Schaber

1987

Préliminaires	1
Chapitre 1 : LE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES AU LUXEMBOURG	5
1.1. Le Revenu disponible.....	5
1.2. Le Revenu disponible mensuel 'moyen' des ménages.....	5
1.3. Composition du Revenu disponible.....	11
1.4. Le Revenu disponible et les caractéristiques des ménages.....	13
1.5. Présentation du Revenu disponible par déciles.....	21
Chapitre 2 : LE BIEN-ETRE ECONOMIQUE DES MENAGES	29
2.1. Présentation du R.D./U.C., par ménages....	32
2.2. Examen des déciles de ménages selon leur R.D./U.C.	41
Chapitre 3 : SIMULATION DE L'APPLICATION DE LA LOI DU 26.07.1986 [relative à la création du droit à un revenu minimum garanti].....	43
3.1. La ligne officielle de pauvreté au Luxembourg	44
3.2. Combien y a-t-il de ménages pauvres au Luxembourg et combien de ménages/personnes peuvent prétendre au R.M.G. ?.....	47
3.3. Evaluation de l'impact de la distribution théorique des compléments aux ménages et aux personnes.....	49

Préliminaires

Alors que les revenus de l'activité salariale des individus commencent à être mieux connus grâce à des travaux menés au sein d'une collaboration entre l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale et le C.E.P.S.(1), les revenus des ménages constituent encore un domaine relativement inexploré dans le pays.

Le dernier état relatif à cette question remonte à 1978, date à laquelle le C.E.S.(2) a fait procéder à une enquête dont les résultats furent analysés et publiés au C.E.P.S. en 1980(3).

(1) Les salariés du régime privés. / Rapport statistique (réf. avril 1984). ICSS-CEPS, Walferdange, 1985 (161 pages).

Les salariés du régime privé. Rapport statistique (réf. avril 1986). ICSS-CEPS, Walferdange, septembre 1987 (130 pages).

(2) Conseil Economique et Social.

(3) DICKES, P., HAUSMAN, P. et SCHABER, G., (1980), Niveau de vie et Mode de vie de certains ménages du Grand-Duché de Luxembourg (Eléments pour l'étude d'un revenu social minimum); 377 pp.+ Annexes. L'objectif assigné à cette étude ne visait cependant pas à dresser un bilan des revenus pour l'ensemble de la population.

En fonction de diverses options prises au niveau du plan d'échantillonnage, les résultats enregistrés dans cette étude ne pouvaient être généralisés à la population des ménages résidant au Luxembourg (Cf. Dickes, Hausman et Schaber, (1980), op.cit., p. 10).

Le panel socio-économique -entrepris au C.E.P.S. depuis 1985(1)- arrive donc à point nommé pour fournir des éléments d'information qui, jusqu'à présent, faisaient défaut.

- Quel est l'état des ressources financières des ménages au Luxembourg ?
- Comment s'y répartit le bien-être économique ?

Ce sont là des questions [parmi d'autres] qui trouvent désormais une réponse plus rapide grâce au dispositif de recherche mis en oeuvre dans le panel socio-économique.

Une première publication leur est déjà consacrée(2). On y trouvera une présentation détaillée du revenu disponible et du bien-être économique des ménages en 1985; cette description des revenus est ensuite prolongée dans une perspective qui rencontre certaines préoccupations actuelles en matière de gestion de la protection sociale, à savoir: la situation des ménages par rapport au seuil officiel de pauvreté.

Ce fascicule présente les principaux résultats qui se sont dégagés de cette étude consacrée aux revenus des ménages.

(1) L'une des particularités de ce panel tient au fait qu'il permet de réaliser des études à trois niveaux d'analyse.

Lors de la première vague du panel [1985], des informations ont, en effet, été récoltées auprès de 2013 ménages, comprenant 2915 groupes de revenus et 6046 individus. Une information plus détaillée sur cette étude a été publiée dans: Document PSELL No.1 Méthodologie générale & Répertoire des variables - Année d'enquête 1985 [Première vague].

(2) Voir: Document PSELL No. 3: Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg. Année 1985. Ce document sera désigné, ici, par l'expression "Etude de référence".

LE REVENU DISPONIBLE

est formé de :

REVENUS PRIMAIRES

1. Revenus du travail

• Revenus des salaires

- salaire mensuel net
- primes diverses
- salaire en nature
- gains d'une activité professionnelle accessoire

• Revenus des professions indépendantes ou agricoles

- bénéfices d'une exploitation agricole
- bénéfices industriels ou commerciaux
- bénéfices non commerciaux résultant de l'exercice d'une profession libérale

• Autres revenus du travail

- salaire d'apprentissage
- salaire d'un travail occasionnel

2. Revenus de l'autoconsommation

- Economies provenant de l'élevage, du jardin, etc.

3. Revenus du capital

- Revenus de l'immobilier
- Revenus de valeurs mobilières
- Rentes viagères
- Rentes d'une assurance privée

REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE

1. Bourses d'études

2. Sécurité Sociale

• Transferts généraux

- allocations familiales
- prestations liées à la maternité
- pensions d'orphelin

• Transferts ciblés

- transferts "santé" transitoires
- indemnités de chômage
- transferts "santé" permanents
- aide sociale 'publique'
- pensions de vieillesse, retraite, etc.

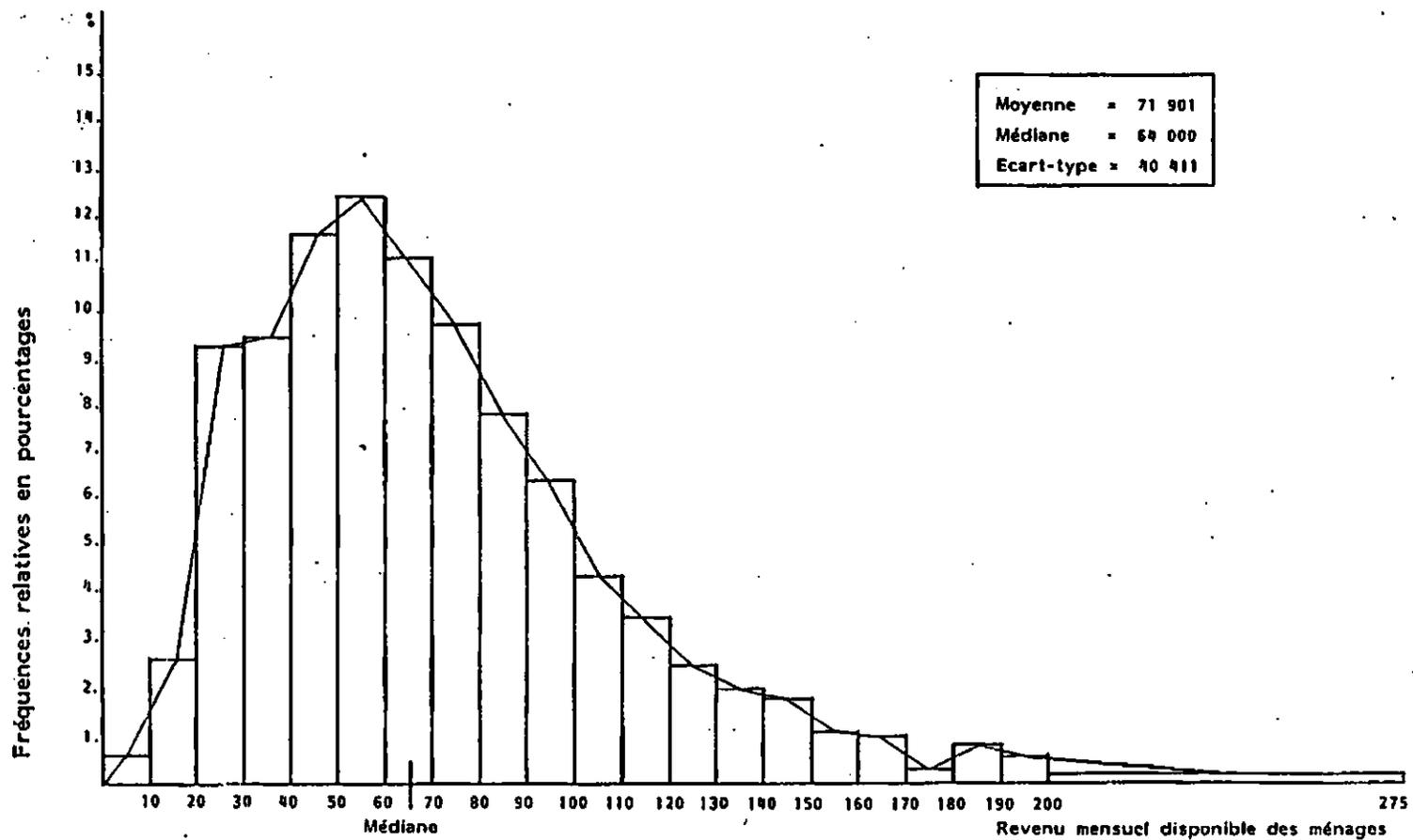
REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PRIVEE

1. Pensions alimentaires

2. Revenus exceptionnels : loto - loterie - tiercé

3. Héritages

4. Aide sociale privée : Croix-Rouge - Caritas - etc.



GRAPHIQUE 1 : Revenu mensuel disponible des Ménages [en milliers de francs] :

Polygone des fréquences

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

CEPS

Chapitre 1 :

LE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES AU LUXEMBOURG

1.1. Le Revenu disponible

Dans l'étude de référence, le revenu disponible correspond à l'ensemble des revenus dont le ménage dispose pour consommer et pour épargner.

Ce revenu disponible n'est donc pas strictement limité aux seuls revenus monétaires provenant de l'activité professionnelle [ou d'autres revenus primaires] des membres du ménage; par contre, il englobe d'autres revenus qui s'inscrivent dans la logique de Redistribution soit publique, soit privée des revenus(1).

1.2. Le Revenu disponible mensuel 'moyen' des ménages

En avril 1985, le Revenu disponible mensuel des ménages s'élevait -en moyenne- à 71 901 francs. Le graphique '1' illustre l'allure de la distribution de ce revenu au sein de notre échantillon.

En l'absence de tout point de repère temporel, il peut être quelque peu délicat de qualifier -dans le seul contexte luxembourgeois- un tel revenu(2).

(1) Les revenus primaires, sont, ici, entendus nets d'impôts et de cotisations sociales. La définition complète et le mode de construction du revenu disponible sont présentés au chapitre 1 de la seconde partie de l'étude de référence.

(2) Grâce au dispositif mis en oeuvre dans le panel socio-économique, nous aurons bientôt les moyens de suivre l'évolution de ce revenu.

TABLEAU 1 : Comparaison des valeurs moyennes des revenus du travail et de la Sécurité sociale, calculés uniquement pour les ménages qui disposent de tels revenus, dans l'échantillon belge et dans l'échantillon luxembourgeois [Réf. Année 1985].

Pays	Valeur moyenne			
	du Revenu disponible dans l'ensemble de l'échantillon	des revenus du travail dans les ménages concernés	des revenus de la Sécurité sociale dans les ménages concernés	des Pensions de vieillesse
Echantillon luxembourgeois	francs 71 901	francs 69 796	francs 23 609	francs 35 745
Echantillon belge	54 300	53 700	18 200	28 600

Comparaison entre le Luxembourg et la Belgique

En 1985, les ménages belges disposaient d'un revenu mensuel moyen(1) équivalent à 54 300 francs et donc, inférieur de quelque 17 600 francs à celui des ménages luxembourgeois.

Cette référence au niveau de vie des ménages belges nous fournit des indications utiles pour apprécier les résultats enregistrés au Luxembourg.

Il y a, certes, des aspects fiscaux et conjoncturels qui sont susceptibles de rendre compte des différences observées, entre les deux pays, en matière de niveau de vie. On ne peut oublier, par exemple, que le taux de chômage doit être multiplié par dix lorsque l'on passe du Luxembourg à la Belgique, etc. Toutefois, un examen -même sommaire- de certains mécanismes liés à la formation des revenus des ménages permet déjà de mieux comprendre le caractère particulier du revenu moyen des ménages au Luxembourg, sinon l'importance relative de celui-ci.

De ce point de vue, on retiendra tout d'abord que les prestations de la Sécurité Sociale représentent en moyenne:

- 25.2% du revenu disponible moyen des ménages au Luxembourg,
- contre 28.1% en Belgique.

Si l'on considère maintenant, non plus la totalité des échantillons belges et luxembourgeois, mais uniquement les ménages qui disposent soit de revenus du travail, soit de prestations de la Sécurité Sociale, le tableau 1.10 montre que les montants moyens de ces revenus sont, chaque fois, plus élevés au Luxembourg.

Une analyse plus circonspecte conduit, ensuite, à des conclusions qui dépassent un constat établi uniquement en termes de rapport de grandeur entre les revenus des ménages belges et luxembourgeois.

(1) Ce revenu a été estimé selon des normes fort proches de celles que nous avons utilisées dans le cadre du PSELL. Les informations concernant la situation des ménages belges en 1985 émanent d'une étude menée auprès d'un échantillon de 6 419 ménages; voir, à ce propos: DELEECK, H., CANTILLON, B., DE LATHOUWER, L., VAN den BOSCH, K. et WYNS, M. : Indicateurs de la Sécurité Sociale (1976-1985), in Revue belge de Sécurité Sociale, Annexe au no. 4-5, 1986, Bruxelles.

TABLEAU 2 : Comparaison 'Luxembourg-Lorraine' de la répartition des ménages selon le nombre de groupes de revenus présents dans le ménage [Réf. Année 1985 - Panel socio-économique 'L.L.' et Panel socio-économique lorrain].

Nombre de groupes de Revenus présents dans le ménage	Fréquences en pourcentage	
	LORRAINE	LUXEMBOURG
1	90.0	74.6
2	8.0	18.0
3	1.1	5.4
4	0.7	1.5
5 et plus	0.2	0.5
Ensemble	100.0	100.0

Il est bien connu que les salaires, par exemple, sont plus élevés au Luxembourg qu'en Belgique; mais, cette différence n'explique pas à elle seule l'ensemble de l'écart enregistré au niveau du Revenu disponible des ménages dans les deux échantillons en question.

Dans l'appréciation de cet écart, il convient aussi de tenir compte du rôle joué par d'autres facteurs.

Et justement, l'analyse comparative a mis à jour plusieurs aspects intéressants, liés à la constitution des ménages, et qui ont une incidence sur la formation du revenu des ménages dans chaque pays:

- 1° la taille moyenne des ménages est très proche dans les deux échantillons [2.8 personnes au Luxembourg contre 2.84 en Belgique];
- 2° mais, l'augmentation de la taille du ménage correspond plus souvent
 - à un accroissement du nombre d'enfants à charge, en Belgique,
 - à un accroissement du nombre de membres disposant d'un revenu personnel, au Luxembourg.

Le Revenu disponible des ménages luxembourgeois apparaît, ici, sous un jour nouveau.

Son importance [relative par rapport à la Belgique] dépendrait, ainsi, tout autant de la composition même des ménages que, par exemple, de la politique mise en oeuvre, dans le pays, en matière de revenus du travail ou de pensions [cf. tableau 1].

De nouvelles analyses montreront bientôt en quoi le ménage-type au Luxembourg peut être considéré comme différent de celui que l'on rencontre dans les régions voisines.

Mais, il est d'ores et déjà acquis que le mode particulier de constitution des ménages au Luxembourg peut avoir une incidence non négligeable en matière de revenus.

Ceci est étayé par les comparaisons réalisées avec un échantillon de ménages belges, et dont il vient d'être question; mais, une comparaison entre la Lorraine et le Luxembourg conduit aux mêmes conclusions ainsi que le montre le tableau 2. Dans ce tableau, il apparaît clairement que les ménages comportant plusieurs groupes de revenus (1) sont plus de deux fois plus nombreux au Luxembourg (25.4%) qu'en Lorraine (10%).

(1) Et, donc, par définition, au moins plusieurs membres du ménage disposant de revenus personnels (cf. chapitre 2, 1re partie, de l'étude de référence).

Cette approche comparative, qui vient d'être esquissée brièvement, fournit -de façon indirecte- des éléments permettant de mieux situer le revenu moyen des ménages luxembourgeois. Mais, il faut aussi savoir que le dispositif de notre étude 'panel' permettra, en outre, de mieux saisir la valeur relative de ce revenu dans le contexte luxembourgeois dès lors que l'évolution de celui-ci pourra être suivie d'une année à l'autre.

TABLEAU 3 : Composition du revenu disponible des ménages en fonction des différents revenus primaires
 [Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Type de revenu	En pourcentage de la masse totale des revenus cumulés dans l'échantillon	
- Revenus salariaux (salaires nets, primes, etc.)	61.86	} 74.31
- Revenus nets de l'entreprise individuelle	8.66	
- Revenus du capital	2.47	
- Autres revenus primaires (salaire d'apprenti, auto-consommation, etc.)	1.32	
- Revenus de la Redistribution publique	25.32	[dont 17.83% pour pensions de vieillesse]
- Revenus de la Redistribution privée	0.37	
Ensemble des ménages [n = 2013]	100.0	

CEPS

1.3. Composition du Revenu disponible

Le revenu disponible des ménages ne constitue pas une donnée constante au cours du temps.

Si l'on prend l'exemple de la Belgique, on s'aperçoit que le revenu disponible a diminué au cours des dix dernières années(1). Mais, l'importance relative des différents éléments composant le revenu disponible varie aussi au cours du temps; ainsi, pour les pays appartenant à la C.E.E., on observe -depuis une vingtaine d'années, une régression régulière des revenus primaires au profit des prestations de la Sécurité sociale(2).

Nous ne sommes pas encore en mesure d'établir un diagnostic précis à propos de ce type d'évolution au Luxembourg et pour la situation concrète des ménages (3).

Dans cette perspective, l'examen de la composition du revenu disponible des ménages en avril 1985 constitue un premier pas.

Selon le bilan dressé au tableau '3', les revenus primaires représentent pratiquement les trois-quarts de la masse totale des revenus perçus dans les ménages. La seconde source [la plus importante] de revenus est constituée par les pensions de vieillesse qui interviennent -dans le total- pour 17.83%. Ensemble, les revenus primaires et les pensions de retraite forment l'essentiel des revenus perçus par les ménages, c'est-à-dire 92.14%.

(1) Le montant moyen du revenu disponible des ménages est passé, en Flandres, de 57 600 frs./mois à 55 600 frs./mois entre 1976 et 1985. Voir, à ce propos, DELEECK et al. (1986), op. cit., p. 36.

(2) Ceci a été vérifié concrètement pour la partie flamande de la Belgique où l'on enregistre les différences suivantes:

<u>Montant moyen</u> <u>[pour ménages bénéficiaires uniquement]</u>	<u>1976</u>	<u>1985</u>
. du revenu du travail.....	60 400	54 200
. des revenus de la Sécurité sociale au total	16 100	17 000
. des pensions.....	21 700	27 600
. du chômage.....	19 200	15 400

(3) En prenant comme base de comparaison les résultats de l'enquête C.E.S. réalisée en 1978 et ceux du panel socio-économique pour 1985, il semblerait -au premier abord- que le revenu disponible des ménages soit resté relativement stable, au Luxembourg, durant cette période 1978-1985:

Valeur Médiane du Revenu disponible des Ménages [en francs de 1985]:

- Enquête C.E.S. [1978], échantillon pondéré = 65 466 frs./mois
- Enquête PSELL 85, échantillon pondéré = 64 000 frs./mois

TABLEAU 4 : Répartition des ménages et du Revenu disponible selon le nombre de revenus primaires (y compris les Pensions de retraite), dont ils disposent.

[Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

NOMBRE de Revenus primaires [y compris Pensions de retraite]	FREQUENCES relatives % [col.1]	Montant moyen du Revenu disponible [en francs] [col.2]
Aucun	10.5	33 278
Un seul	39.0	54 840
Deux	28.5	78 332
Trois	13.0	99 832
Quatre	5.6	120 681
Cinq	2.0	136 445
Six et plus	1.4	155 776
Ensemble des ménages [n = 2013]	100.0	71 901

En comptabilisant le nombre des revenus primaires et de pensions de vieillesse par ménage, nous pouvons connaître davantage certains mécanismes dont dépend, concrètement, le niveau de vie des ménages. De ce point de vue, il apparaît clairement que le revenu disponible constitue la "résultante" des différentes sources de revenus apportées par un seul membre du ménage ou plusieurs membres.

Le tableau '4' indique clairement le mode selon lequel se constitue le niveau de vie des ménages:

- pour la moitié des ménages, ce sont au moins deux revenus distincts qui contribuent à l'établissement du niveau de vie;
- dans quatre ménages sur dix, le niveau de vie est assuré par une seule source de revenu;
- enfin, pour une minorité de cas (un sur dix), le niveau de vie dépend d'une source différente.

La colonne '2' du tableau '4' permet d'apprécier l'effet de cette diversification des revenus sur le niveau de vie. Ces résultats montrent aussi, de façon indirecte, la nécessité d'une approche qui repose sur un inventaire complet des revenus dans les ménages lorsque l'on envisage le niveau de vie de ceux-ci(1).

1.4. Le revenu disponible et les caractéristiques des ménages

Des statistiques examinées jusqu'à présent, nous ne retiendrons -ici- qu'une seule chose, à savoir que le niveau de vie n'est pas une donnée homogène au sein de notre échantillon, loin s'en faut.

Parmi les éléments susceptibles d'influencer ce niveau de vie, nous avons déjà vu que l'effet dû à la composition du revenu disponible n'était pas négligeable. Mais, cette analyse de la composition du revenu disponible renvoie en dernière instance, à la composition du ménage lui-même.

A quelles caractéristiques du ménage le niveau de vie est-il surtout sensible? C'est ce que nous allons découvrir au cours des deux prochains paragraphes.

(1) Ces résultats indiquent le risque d'erreur que l'on encourt si l'on tente de dégager le niveau de vie des ménages en utilisant comme seule référence des situations professionnelles individuelles.

Revenu
disponible
(en francs)



GRAPHIQUE 2 : Montant moyen du revenu disponible des ménages par classe d'âge du chef de ménage

CEPS

1.4.1. Les caractéristiques du Chef de Ménage [C.M.]

La répartition du Revenu disponible est pratiquement sensible à toutes les caractéristiques du C.M.(1), hormis à la nationalité de celui-ci.

Voici, résumé en quelques points, le bilan de cette confrontation entre les caractéristiques du C.M. et le niveau de vie des ménages:

- de toutes les caractéristiques du C.M. prises en compte dans nos analyses, c'est à l'âge du C.M. que le niveau de vie est le plus sensible; le niveau est plus élevé au sein des tranches d'âges comprises entre 42 et 55 ans et diminue lorsque l'on se rapproche des tranches d'âge extrêmes [cf. graphique '2'];
- c'est à la situation familiale du C.M. que le niveau de vie est le plus sensible en second lieu:
 - * le Revenu disponible moyen est plus élevé dans les ménages où le C.M. est marié [82 273 francs/mois];
 - * Il diminue ensuite dès lors que le C.M. est séparé, divorcé, célibataire, veuf/veuve [50 843 francs/mois dans ce dernier cas];
- en troisième lieu, le niveau de vie des ménages varie fortement selon la position que le C.M. occupe par rapport à l'emploi ainsi que l'indique le tableau '5');
- enfin, le niveau de vie est aussi sensible, mais plus faiblement, au sexé du C.M. ;
- par contre, on n'observe aucune différence significative du Revenu disponible selon que le C.M. est de nationalité luxembourgeoise ou étrangère.

1.4.2. Les principales caractéristiques de ménages

Le fait d'identifier le ménage uniquement par les caractéristiques du C.M. constitue un mode de présentation fort pratique; mais, pour rendre compte du niveau de vie des ménages, cette première démarche risque d'être incomplète(2); c'est le cas, en particulier, chaque fois que le Revenu disponible ne correspond pas exactement aux ressources propres au C.M. mais est davantage construit comme la "résultante" des contributions financières de plusieurs membres du ménage.

(1) retenues dans le cadre de cette étude.

(2) sauf pour les ménages constitués d'une seule personne [c'est-à-dire 418 ménages sur 2013, dans l'échantillon pondéré].

TABLEAU 5 : Revenu disponible moyen du ménage selon la position du C.M. par rapport à l'EMPLOI
 [Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Position du Chef de Ménage par rapport à l'EMPLOI	Revenu disponible moyen du ménage [en francs]	
- A un emploi:		
. à son compte	99 278	} 81 556
. ouvrier	66 235	
. employé	94 481	
- Recherche un emploi	37 709	
- Pensionné pour invalidité	58 762	
- Retraité	60 126	
- Tient le ménage	47 914	
Ensemble des ménages [n = 2013]	71 901	

CEPS

TABLEAU 6 : Répartition du Revenu disponible et des Ménages selon le nombre de membres ayant des revenus personnels dans le ménage
 [Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Nombre de membres ayant des revenus personnels dans le ménage	Revenu moyen disponible [en francs]	Fréquences [en %]
Aucun	0	0.1
1 membre	51 756	52.5
2 membres	83 002	33.1
3 membres	106 930	9.1
4 membres	132 110	3.5
5 membres et plus	172 467	1.6
Ensemble de l'échantillon [n = 2013]	71 901	100.0

CEPS

Le tableau 161 permet d'apprécier l'importance de ce phénomène ainsi que l'impact de ce dernier sur le niveau de vie des ménages:

- + dans l'ensemble de l'échantillon, près de la moitié des ménages comptent au moins deux personnes qui contribuent distinctement, par leurs revenus propres, à établir le niveau de vie du ménage;
- + mais, si l'on prend comme base de calcul les seuls ménages vraiment concernés ici [c'est-à-dire: ceux qui comptent au moins deux membres], on observe le fait suivant:

dans six ménages sur dix, le niveau de vie est assuré par deux membres [au moins] qui disposent de revenus personnels.

Cette première illustration traduit bien toute la complexité de la problématique du niveau de vie des ménages.

Le montant moyen du revenu disponible peut, certes, paraître quelque peu élevé en première analyse; mais, un tel résultat prend toute sa signification ~~déjà~~ lorsqu'il est mis en rapport avec des mécanismes concrets qui sous-tendent la construction du niveau de vie des ménages dans le pays.

On retrouve, ici, un aspect qui a déjà été évoqué en tête de ce chapitre, à savoir que le niveau de vie mesuré au Luxembourg dépendrait -pour une large part- du mode particulier de composition des ménages [où l'on trouve plus souvent plusieurs détenteurs de revenus]. Si l'on compare, d'ailleurs, la situation du Luxembourg à celle observée dans les régions voisines [Belgique et Lorraine], on remarque que le Luxembourg se caractérise surtout:

- par un taux d'enfants à charge/ménage, plus faible;
- et, par un taux plus élevé de personnes économiquement actives(1) ou disposant d'une pension de retraite.

Concrètement, cela se traduit dans notre échantillon de la façon suivante:

- + près d'un ménage sur trois comprend au moins
 - deux personnes qui participent activement à la vie économique (2)
- et/ou
 - une personne retraitée ou pensionnée pour invalidité.

(1) C'est-à-dire de personnes qui ont un emploi.

(2) En plus du C.M., le second membre 'actif' est soit le conjoint du C.M., soit un enfant du C.M. pour lequel l'entrée dans la vie active ne correspond pas automatiquement à une rupture avec le ménage des parents.

TABLEAU 7 : Revenu disponible de familles-types de salariés, en pourcentage du Revenu disponible moyen dans l'ensemble de l'échantillon de ménages

[Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	REVENU DISPONIBLE DE CHAQUE FAMILLE-TYPE			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
1. OUVRIER				
1.1. Conjoint inactif	61.4	67.4	76.7	82.8
1.2. Conjoint actif	94.1	102.7	87.4	97.4
2. EMPLOYE				
2.1. Conjoint inactif	94.2	104.3	118.2	143.3
2.2. Conjoint actif	138.0	168.2	194.8	230.3

CEPS

En outre, le travail rémunéré de deux conjoints [ménages 'duo'] devient/ou redevient une stratégie de plus en plus nécessaire pour assurer le niveau de vie du ménage; l'importance de cette tendance a été récemment reconnue en Belgique(1); au Luxembourg, il semble que nous observions le même phénomène puisque ces ménages 'duo' représentent un cas sur trois du sous-échantillon concerné(2).

Le revenu disponible des ménages 'duo' s'élève, en moyenne, à 97 940 frs/mois(3).

Au premier abord, ce résultat semble sanctionner positivement la stratégie mise en oeuvre dans les ménages 'duo'. Ce bilan général masque, cependant, des situations très différentes ainsi qu'on peut s'en rendre compte à l'examen du tableau '7'. Ce dernier permet d'établir une confrontation directe entre ménages 'mono' et 'duo' pour des familles-types dont le C.M. est salarié. Ce tableau montre:

- d'une part, le clivage des niveaux de vie selon le statut professionnel du C.M.(4),
- et, d'autre part, l'impact différentiel de l'activité rémunérée du conjoint sur le niveau de vie de chaque famille-type: cette activité professionnelle du conjoint contribue plus fortement à élever le niveau de vie lorsque le C.M. est 'employé' et ce, dans chaque cas de figure.

(1) Voir à ce propos: BUELENS, H., L'exploration interne de l'évolution des revenus, des dépenses et de la problématique financière des ménages de 1960 à 1984, in: Les Niveaux de vie des Belges - Actes du 7e Congrès des Economistes belges de langue française (Commission 6, Titre 1, Partie 1, Chap. 6).

(2) C'est-à-dire: le sous-échantillon des ménages où le C.M. et son conjoint sont tous deux en âge d'exercer une activité professionnelle.

(3) Ce R.D. est donc supérieur de 26 000 francs/mois au montant moyen du R.D. calculé pour l'ensemble des ménages de l'échantillon. Pour être apprécié à sa juste valeur, ce R.D. des ménages 'duo' doit être comparé:

- . au R.D. moyen des couples mariés sans enfant: 64 374 francs [avec ou sans une autre personne]
- . au R.D. moyen des couples mariés avec enfant*:
90 282 francs [avec ou sans une autre personne].

* Il s'agit d'un enfant qui est à charge du couple ou non.

(4) A une exception près, le niveau de vie est toujours supérieur au R.D. moyen de l'échantillon lorsque le C.M. est 'employé'; c'est exactement l'inverse lorsque le C.M. est 'ouvrier'.

**TABLEAU 8 : Répartition du Revenu disponible^x selon la Typologie familiale
[Réf. Avril 1985 - Echantillon pondéré]**

Typologie familiale	REVENU DISPONIBLE	
	Montant moyen (en francs) [col. 1]	en % du R.D. moyen dans l'échantillon [col. 2]
10. Ménages non familiaux	42 646	59.3
20. Familles monoparentales (Mère ou père seul(e) avec enfant(s) à charge)	59 598	82.9
30. Père/mère avec un enfant adulte	66 716	92.8
31 Père/mère avec un enfant adulte et un (ou plusieurs) enfant(s) à charge	68 252	94.9
40. Familles nucléaires ⁽¹⁾ , sans enfant à charge	62 607	87.1
41. Familles nucléaires, avec un enfant à charge	71 952	100.1
42. Familles nucléaires, avec deux enfants à charge	78 755	109.5
43. Familles, nucléaires, avec trois enfants à charge, ou plus	87 054	121.1
50. Familles claniques ⁽²⁾ , sans enfant à charge	106 701	148.4
51. Familles claniques, avec un enfant à charge	105 880	147.3
52. Familles claniques, avec deux enfants à charge	115 568	160.7
53. Familles claniques, avec trois enfants à charge ou plus	115 019	160.0
Ensemble de l'échantillon	71 901	100.0%

(1) Il s'agit d'une famille formée de deux personnes vivant en couple, mariées ou non.

(2) Les familles claniques sont composées de trois adultes (ou plus) qui ont -entre eux- des liens de parenté (ex.: C.M. + conjoint + belle-mère du C.M.).

^x en abrégé : R.D.

CEPS

L'interprétation du niveau de vie des ménages constitue une opération délicate, à plus d'un titre. Ainsi que nous l'avons vu au travers de quelques illustrations, cette opération implique nécessairement le recours à de nombreuses caractéristiques. Ces caractéristiques peuvent être éventuellement combinées entre elles et fournir, de cette façon, une image plus synthétique des ménages.

Le tableau 8 fournit un exemple d'une telle démarche où les ménages sont, en effet, regroupés en fonction de plusieurs critères [taille, mode d'organisation interne, enfants à charge] et présentés sous forme d'une typologie familiale.

Il est ainsi possible d'examiner la répartition du Revenu disponible au sein de différents types familiaux aisément identifiables (cf. col. '1'); ce même tableau permet aussi d'interpréter directement le niveau de vie de chaque type familial par rapport au niveau de vie moyen dans l'ensemble de l'échantillon (cf. col. '2').

1.5. Présentation du Revenu Disponible par déciles

La description du niveau de vie des ménages ne se limite pas à en commenter la seule valeur moyenne; dans notre échantillon, cette valeur est -certes- relativement élevée; mais cela n'exclut pas une large disparité de niveaux de vie autour de cette moyenne ainsi que nous en avons déjà fourni la preuve à plusieurs occasions.

Le classement de notre échantillon par déciles établis selon le Revenu Disponible permet de cerner plus précisément ce phénomène de dispersion.

1.5.1. Dans cette perspective, le tableau 9 retrace -dans sa première partie- l'évolution du R.D. des ménages, décile par décile (cf. col. '1' à '3').

Pour le Luxembourg, l'écart de niveau de vie entre le premier et le dernier décile est, bien sûr, important; mais, comparativement à la situation des régions voisines, il y a lieu de noter que cet écart est, d'un côté, fort semblable à celui de la Belgique et, de l'autre, nettement plus faible qu'en Lorraine.

Cette dispersion du R.D. recouvre, en quelque sorte, les inégalités de niveaux de vie existant entre les ménages. Cette inégalité de répartition peut être aussi appréciée sous une autre forme, dans la seconde partie du tableau 9 (col. '4' à '6') où est consignée la part de la masse totale du R.D. qui revient à chaque décile.

TABEAU 9 : Répartition du Revenu disponible par déciles de ménages en 1985: Comparaison entre le Luxembourg, La Lorraine et la Belgique.

Déciles de ménages selon leur Revenu disponible	REVENU DISPONIBLE MOYEN par mois			Déciles de ménages selon leur Revenu disponible	PART DU REVENU DISPONIBLE total perçu: en %		
	BELGIQUE* [frs.belges] [col.1]	LUXEMBOURG [francs lux.] [col.2]	LORRAINE** [frs.français] [col.3]		BELGIQUE [col.4]	LUXEMBOURG [col.5]	LORRAINE [col.5]
1	18 000	21 306	2 002	1	3.3	2.95	2.15
2	26 600	33 833	3 995	2	4.9	4.71	4.31
3	32 700	43 236	5 193	3	6.0	6.02	5.69
4	39 300	51 775	6 297	4	7.2	7.23	6.79
5	46 000	53 570	7 376	5	8.5	8.31	8.08
6	53 000	68 439	8 569	6	9.8	9.53	9.39
7	61 100	78 562	9 993	7	11.2	10.93	10.95
8	69 500	91 507	11 923	8	12.9	12.75	13.07
9	81 900	110 344	14 225	9	15.1	15.22	15.36
10	115 100	160 701	22 096	10	21.1	22.36	24.21
Ensemble des ménages	54 300	71 901	9 176	Ensemble des ménages	100.0	100.0	100.0

* Enquête C.S.B., 1985, auprès de 6 419 ménages. Source: DELEECK, H., et al., 1986, op. cit., p. 20.

** Source: Panel socio-économique lorrain, 1ère vague, 1985; échantillon = 716 ménages (Etude réalisée conjointement au panel luxembourgeois par A.D.E.P.S., C.N.R.S.-Nancy, et la D.R.Lorraine de l'INSEE. Pour la Lorraine, le Revenu disponible inclut le revenu imposable pour les salariés.

2005

Pour le Luxembourg, (col.'5'), cette inégalité est nettement perceptible lorsque l'on oppose la situation des déciles extrêmes:

- alors que les 10% des ménages dont le niveau de vie est le plus bas [1er décile] perçoivent moins de 3% de l'ensemble des R.D., la part des 10% des ménages les plus aisés [10e décile] atteint plus du cinquième de ce même total [c'est-à-dire: une part 7.5 fois plus importante].

Cette inégalité de répartition du R.D. n'est guère différente dans les trois échantillons considérés; les 50% des ménages les plus 'riches' dans chaque échantillon perçoivent respectivement pour la Belgique, le Luxembourg et la Lorraine:

70.1%, 70.8% et 73% de la masse totale des Revenus disponibles.

1.5.2. La présentation du R.D. par déciles peut être aussi adaptée à d'autres fins. Dans l'étude de référence, nous l'avons -par exemple- utilisée pour illustrer la répartition:

- des caractéristiques socio-économiques et démographiques des ménages,
- des grandes catégories du revenu.

Pour le Luxembourg, cette approche(1) est tout à fait nécessaire dans la mesure où l'on peut en retirer une série d'informations concernant les mécanismes de répartition -peu connus jusqu'ici- des différents types de revenus entre les ménages.

Dans le cadre de cette synthèse, nous nous intéresserons à une seule question, à savoir: "Les mécanismes de répartition des principaux types de revenus [Revenus du travail, de la Sécurité sociale et pensions] fonctionnent-ils de la même façon au Luxembourg qu'en Belgique ou en Lorraine?" En dépit d'une différence sensible de niveau de vie, ces trois régions ou pays se caractérisent par une répartition fort semblable du Revenu disponible; l'examen de cette question revêt donc une acuité toute particulière.

Les tableaux '10' et '11' vont nous permettre d'envisager cette question sous deux aspects complémentaires:

- a. dans quelle mesure, tout d'abord, les ménages de chaque décile sont-ils concernés par les types de revenus considérés? [cf. tableau '10'];

(1) Cette approche est développée dans le chapitre 3 de la seconde partie de l'étude de référence.

1.19
TABLEAU 110 :

Ménages -en pourcentages de chaque décile du Revenu disponible- qui perçoivent des revenus: du travail, de la Sécurité Sociale et des pensions en 1985

COMPARAISON: LUXEMBOURG, LORRAINE et BELGIQUE

Déciles de Ménages selon leur Revenu disponible	MENAGES, EN POURCENTAGE DE CHAQUE DECILE, QUI PERÇOIVENT:								
	des revenus du travail			des revenus de la Sécurité Sociale			des pensions		
	BELG.* (1)	LUX. (2)	LOR. (3)	BELG. (4)	LUX. (5)	LOR. (6)	BELG. (7)	LUX. (8)	LOR. (9)
1	8.2	20.0	21.5	81.8	78.9	76.8	61.6	62.4	68.1
2	24.2	42.6	40.6	78.6	71.6	77.7	55.7	50.8	65.5
3	40.5	58.2	45.0	72.8	75.8	68.9	45.7	36.3	54.8
4	55.7	70.8	69.0	79.8	75.5	76.9	32.5	34.4	34.9
5	73.0	81.3	69.4	81.4	78.8	69.1	22.8	29.4	35.2
6	75.8	86.4	83.3	78.4	76.8	68.3	21.7	25.2	21.3
7	84.6	90.9	93.2	79.2	73.9	68.8	16.9	27.0	24.6
8	91.0	91.3	88.0	81.5	75.6	63.8	11.6	29.6	24.8
9	90.5	96.2	94.8	81.7	79.6	66.3	14.1	31.3	19.5
10	90.5	98.9	85.0	78.3	78.1	72.5	10.6	32.4	34.5
% dans l'ensemble de l'échantillon	63.4	73.7	69.1	79.4	76.4	70.9	29.3	35.9	38.3

-24-

* idem. tableau '9', page 22.

1/3/25
8/9

b. comment est répartie la masse de chacun de ces types de revenus entre les déciles de ménages?

[cf. tableau 11]

• Les revenus du travail

- Le pourcentage de ménages concernés par ce revenu est légèrement plus important au Luxembourg [73.7% en moyenne; cf. tableau 10 : col. 1 à 3]. Cette légère différence peut expliquer, partiellement, le niveau de vie plus élevé que l'on enregistre au Luxembourg; et ce, d'autant plus, que le pourcentage de ménages bénéficiaires de ce revenu est plus important dans les déciles supérieurs au Luxembourg, comparativement aux deux autres échantillons.
- Du point de vue de la répartition de l'ensemble des revenus du travail [cf. tableau 11], on observe la même tendance dans les trois échantillons: ces revenus sont plus concentrés dans les déciles supérieurs.

• Les revenus de la Sécurité Sociale

De ce point de vue, le Luxembourg apparaît en seconde position, après la Belgique où l'on observe la population la plus élevée de ménages bénéficiant de revenus de la Sécurité sociale.(1)

En Lorraine, comme en Belgique, la proportion de ces ménages tend à diminuer lorsque le R.D. s'élève; par contre, au Luxembourg, tous les déciles semblent pratiquement concernés de la même façon par les revenus de la Sécurité Sociale(2).

Au vu de ces résultats, le Luxembourg apparaît plutôt comme un pays "égalitaire" en matière de revenus de la Sécurité Sociale. Cette impression est encore confirmée par l'examen des colonnes 4, 5 et 6 du tableau 11 :

- les 50% des ménages les plus aisés perçoivent exactement 50.5% de l'ensemble des revenus de la Sécurité Sociale dans l'échantillon luxembourgeois contre 43.6% en Belgique et 54.3% en Lorraine.

(1) Dans l'échantillon luxembourgeois, 76.4% des ménages perçoivent de tels revenus [cf. tableau 10].

(2) A une seule exception près [2e décile], la proportion des ménages bénéficiaires de revenus de la Sécurité Sociale varie dans une fourchette de 2 à 3% autour du pourcentage moyen dans l'échantillon luxembourgeois.

TABEAU 11 : Comparaison de la répartition de certaines masses de revenus en 1985
-au Luxembourg, en Lorraine et en Belgique- selon les déciles du Revenu disponible des ménages

Déciles de Ménages selon leur Revenu disponible	REPARTITION -en pourcentage- DE LA MASSE TOTALE								
	du revenu du travail			du revenu de la Sécurité Sociale			des pensions		
	BELG.* (1)	LUX. (2)	LOR.** (3)	BELG. (4)	LUX. (5)	LOR. (6)	BELG. (7)	LUX. (8)	LOR. (9)
1	0.5	0.86	0.38	9.7	8.94	6.20	13.5	10.08	7.41
2	1.6	2.56	2.15	12.7	11.06	8.64	16.8	12.43	10.09
3	3.3	4.46	3.48	12.7	10.06	10.83	15.8	10.90	13.33
4	5.5	6.32	5.72	11.3	9.76	9.44	12.1	10.29	9.40
5	7.8	8.02	6.94	10.2	9.16	10.59	9.0	8.30	11.27
6	9.6	9.84	9.54	10.4	9.03	9.72	9.3	8.12	7.00
7	12.3	11.80	12.35	9.6	9.10	7.91	7.5	8.44	5.46
8	15.3	13.64	14.42	8.0	10.29	11.28	5.5	10.81	9.48
9	17.3	16.73	19.13	8.4	10.78	7.73	5.7	9.50	6.45
10	26.5	25.77	25.89	7.2	11.28	17.66	4.4	10.46	20.11
Total	100.0	100.00	100.00	100.0	100.00	100.00	100.0	100.00	100.00

* idem. tableau précédent.

** Idem. tableau '9', page 22.

Il peut être, ensuite, intéressant de noter que cette répartition "égalitaire" se maintient aussi pour les pensions [qui représentent, au Luxembourg, 71% des revenus distribués aux ménages par la Sécurité Sociale]:

- Tandis que la répartition de la masse des pensions varie sensiblement d'un décile à l'autre en Belgique et en Lorraine, elle est, en revanche, beaucoup plus constante au Luxembourg [cf. tableau '11', col. 7, 8 et 9].

De ce dernier examen, on pourrait -une fois de plus- conclure que le Luxembourg apparaît comme un pays fonctionnant de façon "égalitaire" en matière de répartition des revenus de la Sécurité Sociale. Il ne faudrait pas, toutefois, se méprendre sur le sens de cette conclusion:

- * Il est établi que, dans un sens statistique, chaque décile reçoit, au Luxembourg, une fraction relativement semblable de la masse totale des pensions;
- * mais, cette répartition de la masse des pensions n'est pas du tout symétrique à la répartition des ménages bénéficiaires de ce revenu dans chaque décile(1); le taux de ménages bénéficiaires tend à diminuer au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des déciles [cf. tableau '10', col. 8];
- * il s'ensuit que la part de la masse totale des pensions qui revient aux déciles extrêmes est pratiquement identique; mais, cette part est à partager entre 62.4% des ménages dans le cas du premier décile et entre 32.4%, seulement, des ménages du 10^e décile(2).

Cette illustration montre bien que la répartition -apparemment égalitaire- de la masse des revenus de la Sécurité Sociale peut, concrètement, recouvrir une inégalité importante, ainsi que nous venons de le voir pour les barèmes de pensions.

Dans cet exemple précis, on se rend compte que les logiques qui contribuent à élever le niveau de vie des ménages, ont davantage tendance à s'additionner dans les déciles supérieurs:

- ainsi, c'est dans le dernier décile que l'on enregistre les revenus du travail les plus élevés -en moyenne- et ce, pour la quasi-totalité des ménages [98.9%];
- et, c'est encore, dans ce dixième décile que l'on rencontre les pensions dont les montants sont les plus importants.

(1) Alors que c'est le cas en Belgique.

(2) Il faut noter qu'en Lorraine, cette disproportion est encore plus flagrante.

En dernier ressort, ces mécanismes qui tendent à augmenter le niveau de vie, rappellent certains aspects que nous avons déjà évoqués à propos du mode particulier selon lequel se constituent certains ménages au Luxembourg, à savoir: la présence de plusieurs titulaires de revenus [du travail/de la Sécurité Sociale].

Chapitre 2 :

LE BIEN-ETRE ECONOMIQUE DES MENAGES

Dans le chapitre précédent, nous avons utilisé le Revenu disponible pour décrire et comparer les ressources nettes des ménages dans une perspective absolue. Une telle démarche présente, toutefois, certaines imperfections: elle conduit, par construction, à mesurer de la même façon le niveau de vie de ménages dont la composition est éventuellement différente.

Or, on peut difficilement admettre qu'un ménage de cinq personnes dispose, à revenu égal, d'un pouvoir d'achat identique à celui d'un ménage d'isolé, par exemple.

En vue d'établir une nette distinction entre différentes approches possibles du revenu des ménages, nous avons adopté la solution suivante:

- l'expression "niveau de vie"(1) est employée dans le cadre de l'approche générale ou absolue, c'est-à-dire celle qui s'attache à examiner les caractéristiques et la composition des ressources nettes des ménages;
- par contre, la notion de "bien-être économique" est utilisée lorsqu'il s'agit plus précisément de pouvoir comparer les consommations des ménages et lorsqu'il est donc nécessaire de relativiser les diverses situations de ménages et de déterminer la valeur moyenne des parts individuelles de chaque membre au sein de chaque ménage.

Cette seconde approche de la situation financière des ménages est résumée dans ce chapitre.

Le "bien-être économique" est, ici, mesuré par le revenu disponible par Unité de Consommation et par Ménage. Cette procédure remédie en partie à l'inconvénient signalé plus haut.

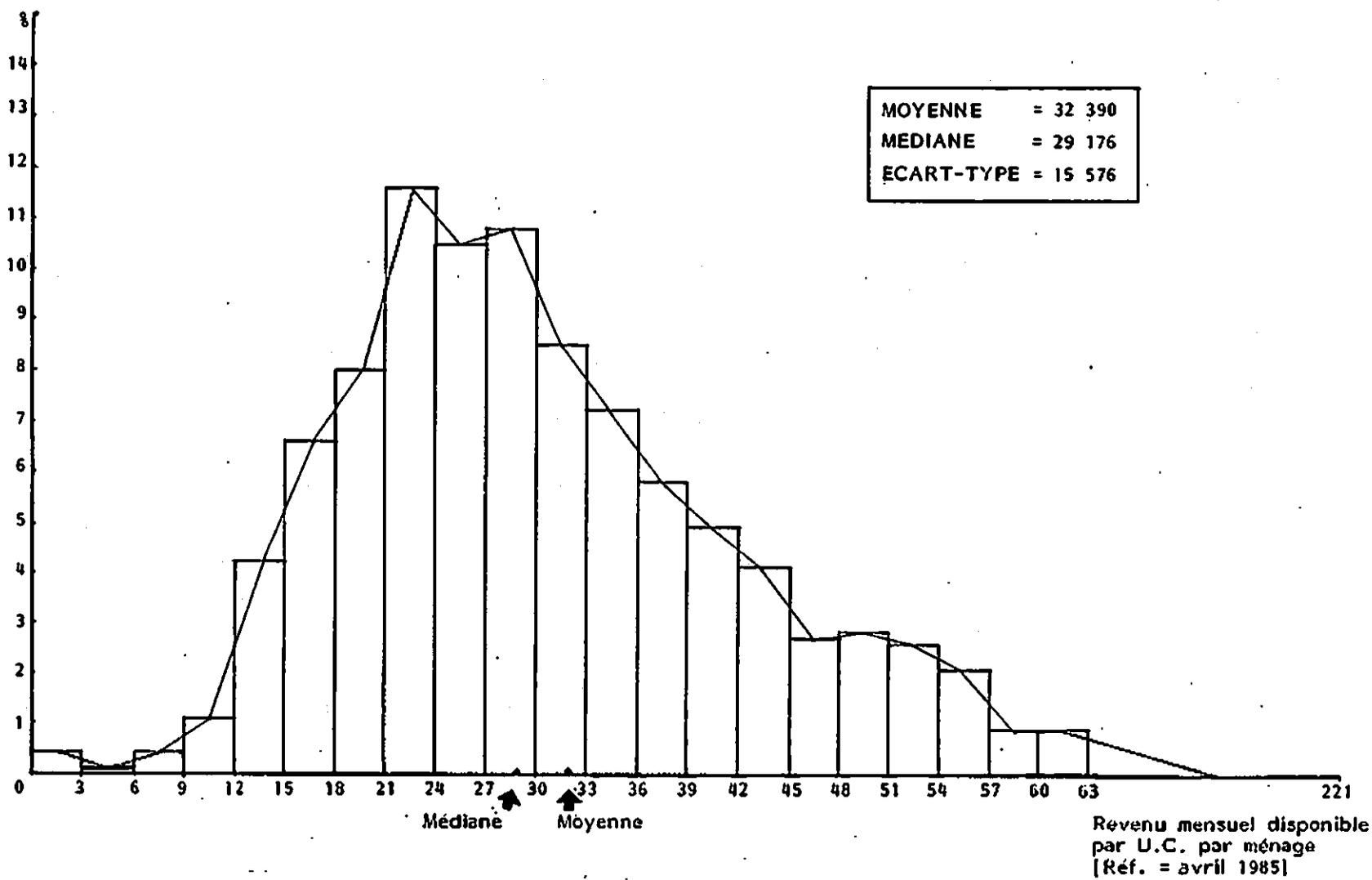
(1) ou : "niveau de ressources nettes".

Les résultats que nous examinerons dans cette perspective du bien-être économique, tranchent radicalement avec la situation qui a été illustrée, précédemment, du point de vue du niveau de vie.

Ceci est surprenant, mais seulement en apparence. En effet, lorsque l'on analyse les ressources nettes par ménages, il est normal de constater que ce sont les ménages de grande taille qui cumulent le plus de ressources nettes.

Mais, si ces mêmes données sont exprimées par 'unité de consommation' à l'intérieur du ménage, il est tout aussi normal que la part individuelle(1) qui revient à chaque membre du ménage aura tendance à être plus importante pour les isolés -par exemple- que pour les personnes appartenant à une famille nombreuse.

(1) Il s'agit, ici, de parts fictives dont peuvent théoriquement disposer -en moyenne- les membres d'un même ménage, selon le système de pondération utilisé comme référence [le système de pondération adopté pour cette étude est présenté dans l'introduction de la troisième partie du document PSELL-No-3].



GRAPHIQUE 3. : Revenu mensuel disponible par U.C., par ménage [en milliers de francs]
Polygone des fréquences

C.E.P.S. - Echantillon pondéré

2.1. Présentation du R.D./U.C., par ménages

2.1.1. Le graphique '3' illustre la distribution des ménages de notre échantillon en fonction du R.D./U.C., par ménages.

Le niveau moyen du bien-être économique atteint ici une valeur assez élevée [32 390 frs./U.C. par ménage et par mois].

Ce bilan général recouvre cependant des situations très contrastées:

- 50% des ménages, ont, bien sûr, un niveau de bien-être économique supérieur à 29 179 frs. par mois [valeur de la médiane];
- mais, 6% des ménages disposent d'un R.D./U.C. inférieur à 15 000 frs./mois.

2.1.2. Le bien-être économique des ménages est associé à certaines caractéristiques du C.M.; mais, cette relation est nettement plus faible que celle observée pour le niveau de vie [cf. chap. 1].

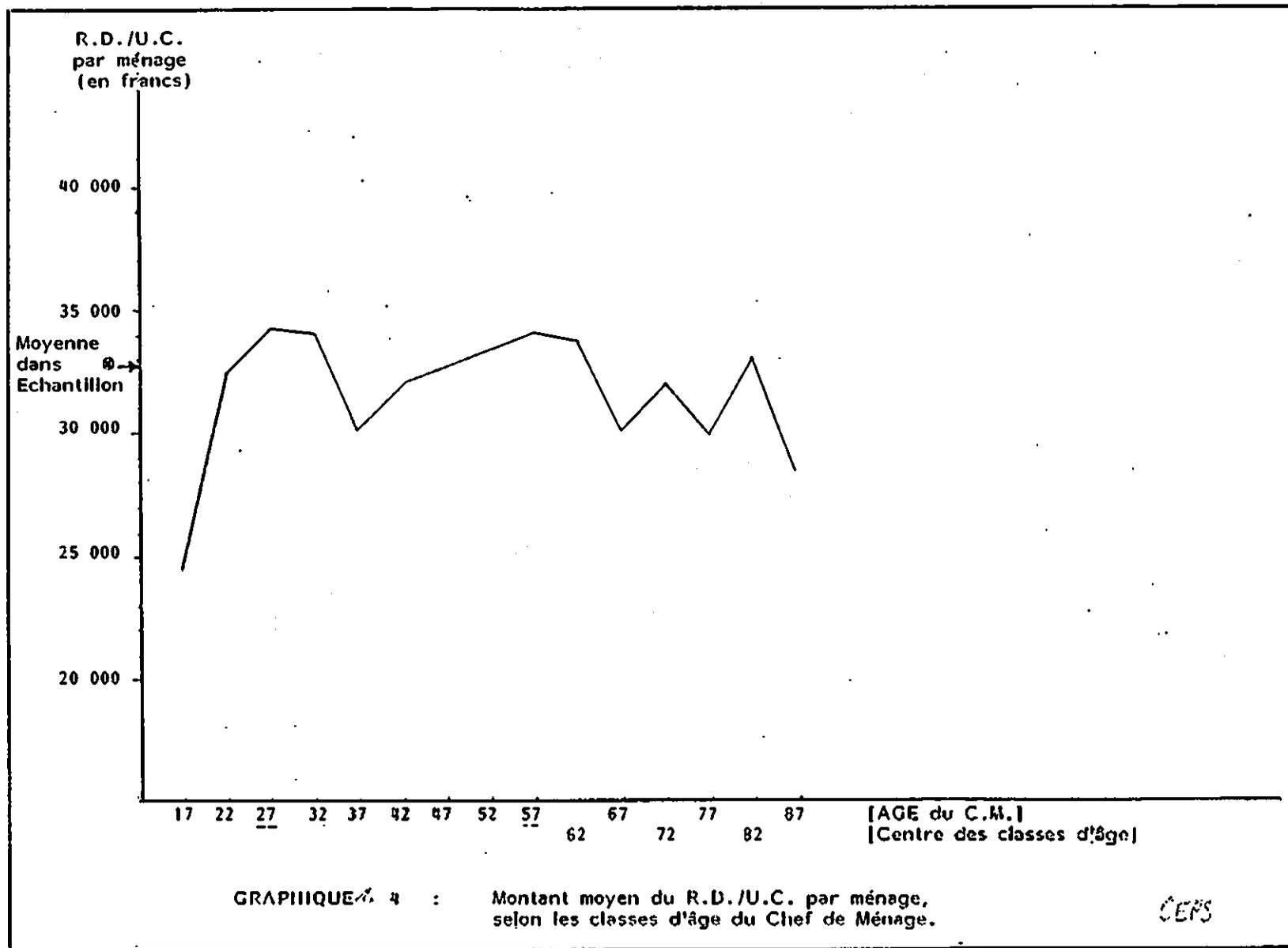
De ce point de vue, on retiendra surtout que le niveau de bien-être économique:

- n'est pas sensible au fait que le C.M. est un homme ou une femme;
- est légèrement associé à l'âge et à la nationalité du C.M.;
- et, davantage encore, à la situation familiale et à la position socio-économique du C.M.

Ainsi que le montre le graphique '4', le niveau de bien-être économique varie peu avec l'âge du C.M.. Ce résultat peut, dans une certaine mesure, constituer un fait intéressant, sinon surprenant. Il convient, en particulier, d'observer la situation des ménages dont le chef appartient aux classes d'âge les plus jeunes [entre 25 et 35 ans]. C'est dans ces ménages que l'on enregistre le niveau de bien-être économique le plus élevé [légèrement plus élevé que celui des ménages où le C.M. est âgé de 55 à 64 ans].

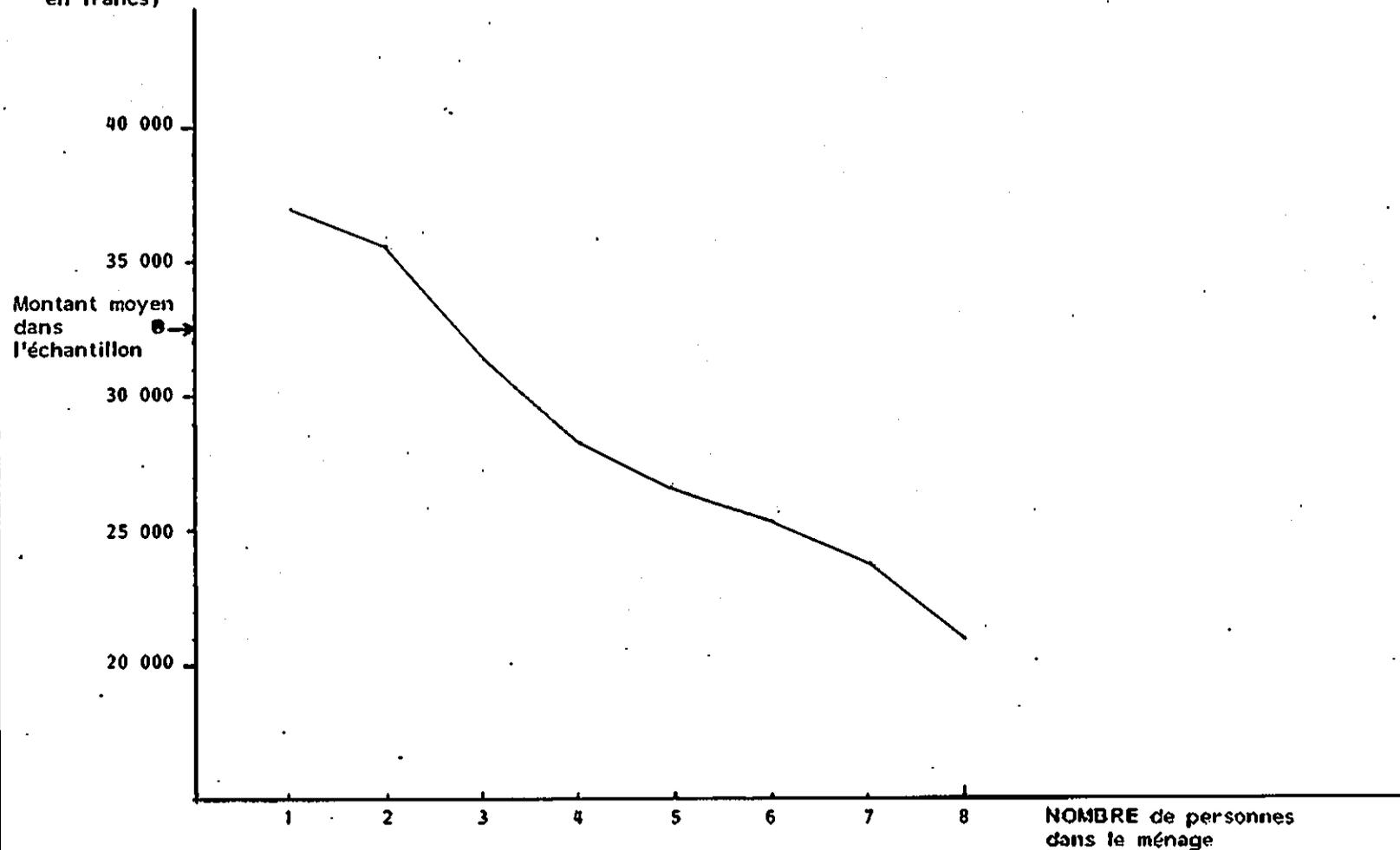
Parmi les différents éléments susceptibles d'influencer les données dans ce sens, il faut -à première vue- tenir compte:

- des effets de la scolarité [niveau de formation plus élevé dans les générations plus jeunes/et augmentation du travail féminin dans ces tranches d'âge];
- de certains comportements économiques et démographiques (mariages plus tardifs, de même pour la naissance du premier enfant et, associé à ce dernier événement, le développement des ménages de type 'duo').



1/3/54

R.D./U.C.
par ménage
(montant moyen
en francs)



GRAPHIQUE 5 : Montant moyen du R.D. par U.C. par ménage - selon la taille des ménages.
[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

CEPS

Pour les actifs, la chute la plus nette du R.D./U.C. survient dans les ménages où le C.M. est âgé de 35 à 40 ans. C'est aussi, dans ce type de ménages que l'on peut situer certaines transformations importantes du point de vue de leur structure et de leur vie économique [naissance du premier ou du second enfant et diminution progressive du travail féminin].

- Cette sensibilité du bien-être économique à la composition des ménages est, déjà, bien perceptible si l'on examine la répartition du R.D./U.C. en fonction de la taille des ménages [Cf. graphique '5']:
 - entre les isolés et les ménages de deux personnes, la réduction du R.D./U.C. est infime (4%);
 - mais, la fracture est très nette lorsque la composition du ménage passe de deux à trois personnes (réduction R.D./U.C. = 15%).

- L'influence de la taille n'est pas seule en cause. Pour être plus précis, il faut aussi envisager le bien-être économique en relation avec les différentes configurations familiales présentées dans le tableau '12'.

Les disparités du niveau de bien-être économique apparaissent ici nettement: en fonction du type familial et du nombre d'enfants à charge.

Ce tableau permet aussi de corriger certaines appréciations formulées, couramment, à propos de tel ou tel type de familles. C'est ainsi que l'on désigne souvent les familles monoparentales comme des familles où le risque de précarité est élevé. Si nos données ne contredisent pas formellement ce point de vue, elles permettent néanmoins d'attirer l'attention sur le sort général des familles qui ont -au moins- trois enfants à charge et pour lesquelles on enregistre le niveau de bien-être économique le plus faible de l'échantillon.

- Pour apprécier plus exactement l'impact du nombre d'enfants à charge sur le bien-être économique des ménages, cette première présentation doit encore être complétée puisque l'on sait que le R.D./U.C. peut varier, au sein d'un même type familial, en fonction:
 - du statut professionnel du C.M., par exemple,
 - et/ou du travail rémunéré du conjoint;

**TABEAU 12 : Répartition du Revenu disponible par U.C.
-par ménage- selon la typologie familiale
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]**

Typologie familiale	Revenu disponible, par U.C., par Ménage
	Moyenne
10. Ménages non familiaux	37 024
20. Familles monoparentales (Mère ou père seul(e) avec enfant(s) à charge)	27 669
30. Père/mère avec un enfant adulte	37 125
31. Père/mère avec un enfant adulte et un (ou plusieurs) enfant(s) à charge	25 787
40. Familles nucléaires, sans enfant à charge	34 786
41. Familles nucléaires, avec un enfant à charge	30 352
42. Familles nucléaires, avec deux enfants à charge	26 516
43. Familles nucléaires, avec trois enfants à charge ou plus	22 876
50. Familles claniques, sans enfant à charge	34 790
51. Familles claniques, avec un enfant à charge	27 892
52. Familles claniques, avec deux enfants à charge	26 051
53. Familles claniques, avec trois enfants à charge	20 999
Ensemble échantillon pondéré	32 390

[Coefficient Eta = 0.30]

CEPS

On trouve, dans le tableau ^{1.22} 13, les informations nécessaires pour stimuler une réflexion dans cette perspective. La situation de référence est, ici, celle des familles nucléaires [deux adultes vivant en couple] dont le C.M. est 'ouvrier' ou 'employé': sans enfant à charge et selon que le conjoint est actif ou non.

On peut ainsi observer que l'impact du nombre d'enfant(s) à charge sur le R.D./U.C. est moindre dans les familles où le C.M. est 'employé' [surtout pour trois enfants à charge]; ceci est même vérifié dans l'éventualité de familles 'duo'. Si l'on considère uniquement les familles 'mono', on relève pratiquement le même taux d'érosion du R.D./U.C. lorsqu'il y a un ou deux enfants à charge (16-18% et 24-25%). Il faut, enfin, noter que l'apparition d'un troisième enfant n'entraîne pas de diminution du bien-être économique dans les familles d'employés ('mono'), contrairement à ce que nous observons dans les familles d'ouvriers. [réduction du R.D./U.C. = 33% pour trois enfants].

1.22

TABLEAU 13 : Revenu disponible par U.C., des familles de salariés, en pourcentage du revenu disponible par U.C. des familles sans enfant à charge
[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	Revenu disponible par U.C. des familles de salariés, en % du revenu disponible par U.C. dans les familles sans enfant à charge			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
	%	%	%	%
1. OUVRIER				
1.1. avec conjoint inactif	100.0	84.2	76.2	67.0
1.2. avec conjoint actif	100.0	83.2	56.6	50.1
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif	100.0	82.8	75.3	75.4
2.2. avec conjoint actif	100.0	93.5	85.6	78.8

CEPS

TABEAU 14 : Répartition du Revenu mensuel disponible des ménages, du Revenu disponible par Unité de Consommation [par ménage] et par membre du ménage dans l'échantillon pondéré

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur revenu disponible	Part du Revenu disponible total perçue %	Déciles de ménages selon leur revenu disponible par Unité de Consommation par ménage	Part du Revenu disponible total perçue %
1	2.95	1	4.96
2	4.71	2	7.00
3	6.02	3	8.31
4	7.23	4	8.56
5	8.31	5	9.28
6	9.53	6	10.00
7	10.93	7	11.20
8	12.75	8	11.50
9	15.22	9	13.37
10	22.36	10	15.82
Ensemble des ménages [n = 2013]	100.00	Ensemble des ménages [n = 2013]	100.00
Gini = 0.29		Gini = 0.24	

TABEAU 15 : Composition des déciles de ménages selon leur Revenu disponible par Unité de Consommation: en fonction des principales caractéristiques des ménages susceptibles d'influencer le bien-être économique

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur R.D./U.C.	TAILLE moyenne du ménage (1)	NOMBRE moyen d'enfants âgés de moins de dix-huit ans (2)	Ménages où le C.M. et son épouse ont un emploi (3)
1	3.23	1.18	6
2	3.35	1.20	11
3	3.33	0.99	8
4	3.04	0.80	14
5	2.90	0.56	14
6	2.81	0.52	10
7	2.77	0.41	17
8	2.48	0.27	21
9	2.41	0.29	31
10	2.01	0.23	34
Ensemble des ménages [n = 2013]	2.83	0.64	17

Ce P5

1.25
TABLEAU 16 :

Ménages en pourcentages de chaque décile du R.D./U.C., selon l'organisation du budget et le type de revenus (primaires, redistribution publique, redistribution privée)
[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Déciles de ménages selon leur R.D./U.C.	MENAGES, EN POURCENTAGES DE CHAQUE DECILE			
	Dont le budget est essentiellement composé des Revenus de la Redistribution publique (1)	QUI PERÇOIVENT		
		des Revenus primaires (2)	des Revenus de la Redistribution publique (3)	des Revenus de la Redistribution privée (4)
	%	%	%	%
1	45.5	57.1	91.1	2.3
2	29.5	77.3	93.5	1.1
3	34.3	72.7	93.0	0.4
4	30.2	78.4	86.7	2.0
5	32.4	77.1	81.7	1.3
6	31.1	80.0	79.2	2.7
7	25.7	80.9	69.3	0.5
8	27.4	82.3	65.5	0.9
9	22.0	84.2	59.2	0.7
10	19.6	89.9	49.5	1.2
Ensemble des ménages (n = 2013)	29.7	78.0	76.9	1.3

1/3/91

1/3/42

2.2. Examen des déciles de ménages selon leur R.D./U.C.

1.23

x 2.2.1. Partant du tableau '14', nous pouvons comparer la dispersion de la mesure du bien-être économique avec celle du revenu disponible des ménages qui a été commentée dans le premier chapitre.

La Section précédente

Il semble, a priori, que le R.D./U.C. présente une dispersion moins forte que celle du revenu disponible: ainsi, la part du revenu total qui échoit au 10^e décile n'est plus de 22%, mais de 15.8% dans la perspective du bien-être économique(1).

2.2.2. Quels sont les mécanismes qui contribuent à élever le niveau du bien-être économique des ménages ?

1.24

x Le tableau '15' présente les principaux éléments de réponse à cette question:

- la taille des ménages joue, à cet égard, un rôle primordial: plus la taille du ménage diminue, plus le R.D./U.C. tend à augmenter (cf. col. 1);
- il faut cependant préciser le mode de fonctionnement de cette relation entre la taille des ménages et le bien-être économique: ce dernier est particulièrement sensible à la réduction du nombre d'enfant(s) à charge dans le ménage (cf. col. 2)(2);
- enfin, le niveau du bien-être économique est, d'une façon générale, associé à l'activité économique des membres du ménage; mais, ce qui émerge plus précisément de ce point de vue, c'est l'efficacité de la stratégie mise en oeuvre dans les ménages 'duo' (cf. col. 3).

En nous appuyant sur ces derniers commentaires, on peut déjà soupçonner qu'un niveau de bien-être économique donné correspond davantage à un mode particulier d'organisation du budget des ménages.

x 1.25 Le tableau '16' nous en fournit la preuve: la proportion des ménages dont le budget est essentiellement composé de revenus de la Redistribution publique est plus élevée dans les premiers déciles et plus faible dans les derniers déciles (cf. col. 1).

(1) Alors que les 50% des ménages les moins aisés selon le R.D. se partagent 29.2% du revenu total, cette part atteint 38.1% si l'on se place dans la perspective du R.D./U.C.

(2) Mais, le R.D./U.C. est pratiquement indépendant du nombre d'adulte(s) dans le ménage.

1/3/43

Si l'on réduit notre examen au seul dénombrement des ménages bénéficiaires des principaux types de revenus, on observe à nouveau la même tendance:

- dans les déciles supérieurs, la proportion de ménages bénéficiaires de Revenus Primaires augmente tandis que celle des ménages bénéficiaires de Revenus de la Redistribution Publique diminue;
- dans les déciles inférieurs, ces mécanismes sont inversés.

En résumé, nous dirons que le niveau du bien-être économique a plus tendance à s'élever:

- lorsqu'il n'y a pas d'enfant dans le ménage;
- et/ou lorsque le budget du ménage s'organise principalement autour de revenus primaires: ce qui est parfaitement illustré par l'exemple des ménages 'duo'.

C h a p i t r e 3 :

SIMULATION DE L'APPLICATION DE LA LOI DU 26.07.1986

[relative à la création du droit à un revenu minimum garanti]

Les objectifs poursuivis dans l'étude de référence étaient, au départ, à la fois modestes et clairs: il s'agissait de présenter une première vue d'ensemble des revenus dans les ménages résidant au Luxembourg.

Cette entreprise a été résumée dans les deux chapitres précédents; elle constitue, en quelque sorte, la première phase logique de l'exploitation des données récoltées dans le cadre du P.S.E.L.L.; d'autres études, plus spécialisées, lui feront bientôt suite.

Quelles seront ces études? - Nous avons déjà souligné le fait que le panel offrait, à cet égard, de nombreuses possibilités: non restrictives au seul domaine économique.

Mais, la meilleure preuve de l'existence de ce potentiel est certainement d'en fournir concrètement une illustration.

C'est ce que nous avons souhaité faire dans la quatrième partie de cette étude consacrée aux revenus des ménages.

Le sujet retenu pour cette démonstration est en réalité un exercice de simulation d'un problème qui est actuellement posé à la Protection sociale.

La présentation de cet exercice sera l'occasion d'indiquer que le panel se prête aussi à des études de problèmes pratiques et non seulement théoriques.

3.1. La ligne officielle de pauvreté au Luxembourg

L'examen des niveaux de vie et de bien-être économique a déjà permis d'attirer l'attention sur les inégalités existant entre les ménages et sur les conditions financières précaires dans lesquelles vit une fraction de notre échantillon.

Ceci conduit, inévitablement, à préciser davantage les contours de ce phénomène, sinon à fournir une réponse claire à la question suivante: "Combien y a-t-il de pauvres au Luxembourg?"

Il existe de nombreuses méthodes différentes pour mesurer la pauvreté(1). Et, même si nous adoptons une définition étroite de la pauvreté, par exemple une définition économique, la solution n'en sera pas plus simple puisqu'il nous faudra choisir un seuil de pauvreté et qu'il existe, là aussi, plusieurs options possibles.

La présente étude n'a pas pour objet d'ouvrir un débat contradictoire sur les différentes méthodologies concurrentes en ce domaine.

C'est pour cette raison qu'une seule approche "normative et officielle" a été retenue et mise en oeuvre. Notre unique référence sera, ici, la définition de la ligne de pauvreté qui est implicitement proposée par la loi du 26.7.1986, concernant la création du droit à un revenu minimum garanti [R.M.G.] au Grand-Duché de Luxembourg.

Cette loi fournit, en effet, les éléments nécessaires pour construire un seuil de pauvreté, en tenant compte des particularités de chaque ménage.

Elle définit aussi les conditions sous lesquelles un complément de revenu peut être calculé et alloué:

- + à des ménages,
- + à certaines personnes [ascendants/descendants]

... dont les ressources sont inférieures au R.M.G.

(1) Au cours d'une prochaine publication, nous aurons l'occasion de faire un examen plus complet de ce problème.

1/3/87

- Actuellement, l'application de cette loi en est encore à sa phase initiale. Ce ne sera qu'à l'usage qu'on pourra en évaluer précisément l'efficacité et le coût.

En ce qui concerne le coût, un dispositif de recherche comme le nôtre est susceptible d'en fournir, dès à présent, une estimation globale, du moins:

- pour la somme totale des compléments à verser au titre du R.M.G.,
- et ce, dans l'hypothèse où tous les ménages et toutes les personnes "éligibles" introduiraient une demande en vue d'obtenir ce complément et le recevraient effectivement.

- Nous avons pris la précaution de situer les limites de cette démarche: Il s'agit d'une simulation.

Cet exercice est, en effet, appliqué à un échantillon et non à l'ensemble de la population; cette limite est classique et ne pose pas, en l'occurrence, de réel problème.

Mais, surtout, cet exercice fonctionne à partir de l'exploitation d'informations collectées en 1985; or, la loi relative au R.M.G. est intervenue une année plus tard.

Nous avons donc pris le parti d'appliquer toutes les dispositions de la loi à des ménages/personnes qui n'y étaient pas soumis au moment de la collecte des données.

C'est pour cela que nous qualifions, par exemple, de "théorique" le R.M.G. qui a été calculé pour chaque unité d'analyse concernée dans notre échantillon. [Mais, le montant de ce R.M.G. théorique a été calculé en tenant compte de l'indice du coût de la vie en vigueur en avril 85].

Nonobstant cette anticipation historique, cette étude est susceptible de fournir des indications utiles à propos de certains aspects essentiels pour l'application de cette loi.

Dans les pages suivantes, nous limiterons notre exposé aux seuls résultats généraux de cette étude.

TABEAU 17 : Répartition des ménages selon la ligne officielle de pauvreté au Luxembourg

[Réf.: Echantillon pondéré - Avril 1985]

A.2b

Ligne officielle de pauvreté	Chiffres absolus	%
1. Ménages pauvres	137	6.8
2. Ménages non-pauvres	1 876	93.2
TOTAL	2 013	100.0

CEPS

TABEAU 18 : Tableau récapitulatif des ménages où un droit au R.M.G. est ouvert

A.2c

Classement des ménages selon le seuil officiel de pauvreté et selon qu'un droit au R.M.G. est, ou non, ouvert	Fréquences	
	Chiffres absolus	%
1. Ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté		
1.1. pas de droit au R.M.G.	1 855	92.2
1.2. droit au R.M.G., ouvert pour un ascendant	21	1.0
2. Ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté		
2.1. pas de droit au R.M.G. [C.M. = moins de 30 ans]	10	0.5
2.2. droit ouvert au R.M.G.	127	6.3
TOTAL	2 013	100.0

CEPS

1/3/48

3.2. Combien y a-t-il de ménages pauvres au Luxembourg et combien de ménages/personnes peuvent prétendre au R.M.G. ?

x 126 . Selon la ligne officielle de pauvreté(1), 6.8% des ménages de notre échantillon vivaient en situation de pauvreté, en avril 1985 (cf. tableau '17').

. Mais, le fait qu'un ménage soit situé sous le seuil de pauvreté n'implique pas, de façon automatique, un droit à un complément de revenu.

L'ouverture de ce droit est, tout d'abord, soumis à cette condition préliminaire de ressources; mais elle peut être, ensuite, plus restrictive [pour les ménages] ou plus large [pour certaines catégories de personnes].

x . Le tableau '18' dresse le bilan complet de l'application de ces différentes dispositions à notre échantillon.

- on notera, en premier lieu, que dans 21 ménages [1.0% du total] dont le revenu est supérieur au seuil de pauvreté, un droit au R.M.G. est ouvert pour un "ascendant".

- par contre, le critère d'âge applicable au C.M. invalide le droit au R.M.G. pour 10 ménages pauvres sur un effectif total de 137 [soit 8% de ceux-ci].

Au total, les divers types de mesures prises en faveur d'un complément peuvent concerner quelque 7.3% des ménages.

(1) Rappelons que le calcul de cette ligne de pauvreté utilise, comme base, les normes édictées par la loi du 26.7.86.

TABLEAU 19 : Nombre de personnes concernées par l'octroi du complément

[Réf. : Echantillon pondéré - Avril 1985]

Le droit au complément...	Fréquences	
	Chiffres absolus	%
- est ouvert	284	5.0
. pour le ménage	262	4.6
. pour un ascendant (vivant dans le ménage)	22*	0.4
- n'est pas fondé	5 417	95.0
Ensemble des sujets dans l'échantillon	5 701	100.0

* Au total, 22 ascendants (répartis dans 21 ménages) peuvent prétendre au complément.

CEPS

TABLEAU 20 : Evaluation de la masse des compléments à distribuer aux ayants droit recensés dans l'échantillon

[Réf. - Avril 1985 - Echantillon pondéré]

Le droit au complément	MASSE des COMPLEMENTS à distribuer au cours d'une période d'un mois (en francs)	MENAGES concernés (C.A.)	PERSONNES concernées (C.A.)
- est ouvert			
. pour le ménage	804 558	127 (6.3%)	262
. pour un ascendant	93 584	21	22
- n'est pas fondé	-	1 865	5 417
TOTAL	898 142	2 013	5 701

CEPS

3.3. Evaluation de l'impact de la distribution théorique des compléments aux ménages et aux personnes

En nous plaçant toujours dans cette perspective de simulation, notre étude permet aussi d'apporter une réponse aux questions suivantes:

- a. "Quel est, au total, le nombre de personnes qui bénéficieraient du complément si tous les cas recensés en faisaient la demande?"
- b. "Dans la même hypothèse, quelle serait alors la masse totale de compléments à distribuer au cours d'une période d'un mois?"

A.28

Le tableau 19¹ fournit une estimation de l'impact que pourrait avoir l'attribution du R.M.G. au niveau des personnes.

Au total, ce sont 284 personnes [5% de notre échantillon] qui seraient touchées par cette prestation; parmi ces personnes, on dénombre 56 enfants à charge: sur cinq personnes concernées par le R.M.G., il y aurait donc un enfant.

La somme totale des compléments à distribuer est obtenue en soustrayant le montant du revenu du ménage ou de l'ascendant du montant relatif au R.M.G. "théorique", calculé pour chaque cas de figure.

Le solde total de la distribution de ces "compléments" se serait élevé à 898 142 francs pour le mois d'avril 1985(1), ainsi que le montre le tableau 20.

A.29

(1) En extrapolant ce résultat à l'ensemble de la population résidente, on obtient -pour la même période de référence- une somme égale à 57 235 248 francs [dans l'hypothèse où toutes les personnes, ayant droit au R.M.G., en feraient la demande].